

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BARDOS du 11 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le onze février, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sur la convocation de la Maire, Madame BEHOTEGUY Maïder, affichée et transmise par voie électronique le 2 janvier 2025 et sous la présidence de cette dernière.

ÉTAIENT PRÉSENTS : BEHOTEGUY Maïder - DIRIBARNE Henri - DULIN Geneviève —LAMOTE Jean-Baptiste - DIBON Odette - TOURATON Elisabeth - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - BALADE Ramuntcho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - BIDART Thibault - DARGUY Dominique

ÉTAIENT EXCUSÉS : LAGADEC Marie-Pierre - ETCHETO Nathalie - DELAGE Véronique - BERHOCOIRIGOIN Patrick - CELHAY Martine - EYHERABURU Mélanie

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Odette DIBON

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum est atteint, la Présidente de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Présentation du bilan 2024 et du programme d'actions 2025 par Lucas MAZAUX de l'ONF ;
- Approbation programme des travaux forestiers 2025 ;
- Attribution du marché public Création de voies vertes et itinéraires actifs de Bardos à Guiche ;
- Convention territoriale globale CAF – CAPB – Commune de Bardos – Commune de Guiche ;
- Attribution de subvention par anticipation ;
- Bourse étudiante 2025 ;
- Adoption du règlement intérieur de la Ludo-médiathèque EIHARTZEA ;
- Création d'un poste d'adjoint technique de 17H30 ;
- Instauration du régime indemnitaire applicable aux agents en Parcours Emploi Compétences

et de supprimer une délibération à l'ordre du jour en raison du manque d'éléments (factures non émises) :

- Autorisation d'engagement et de mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif.

0. Approbation du compte-rendu du 07 janvier 2025

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le compte-rendu de la séance du 07 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité.

Pour : 13 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

1. COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LA MAIRE

Considérant que Mme la Maire doit rendre compte de l'usage qu'elle fait des délégations qu'elle a reçues du Conseil Municipal lors de sa séance du 9 juin 2020, conformément à l'article L.2122-22 du CGCT, elle porte à la connaissance de ses collègues les décisions qu'elle a prises dans ce cadre :

- la signature du devis du service « Contrôle des conformités des autorisations d'urbanisme » pour le récolement du PC 64094 23B007 KARRIKA IRIBARREN (lot n°1 lotissement Bihotza) pour un montant de 164,00 € TTC ;
- la signature du devis du service « Contrôle des conformités des autorisations d'urbanisme » pour le récolement du PC 64094 23B004 Cournut (lot n°2 lotissement Bihotza) pour un montant de 164,00 € TTC ;

- la signature du devis de DARRIEUMERLOU pour la mise en place de couvertines et l'habillage des poteaux en acier laqué du bâtiment 2 du complexe sportif du stade, pour un montant de 5 600,11 € TTC ;
- la signature du devis de LO PICCOLO SAS pour le dépannage du 14 novembre 2024 de l'ensemble climatisation de l'école publique et le remplacement de l'écran ITAB, pour un montant de 1 084,00 € TTC ;
- la signature du devis de l'EURL DIRIBARNE Jérôme pour le remplacement de pièces détachées de la PAC DAIKIN MULTI-SPLIT de la maison Margaitenea, pour un montant de 3 616,52 € TTC ;
- la signature du devis de l'EURL Joël OYHENART pour le remplacement d'un WC public place des commerces, pour un montant de 312,00 € TTC ;
- la signature du devis de AQUITAINE PEINTURE pour l'acquisition de la machine à tracer FIELDLAZER S90, pour un montant de 71 749,60 € TTC ;
- la signature du devis de DERIVERY PEINTURE pour l'acquisition de 40 bidons de 10L de peinture LINEA TRACAGE PAE 404 BLANC pour le traçage des terrains, pour un montant de 956,45 € TTC ;
- la signature des devis de DELPIT SERVICES, pour la fourniture de chapeaux bruleurs, la reprise et le raccordement des alimentations gaz des fourneaux du château et la fourniture d'une manette grise pour le mur à gauche, pour un montant de 1 527,86 € TTC ; pour la fourniture d'un mélangeur à col de cygne type FLORA pour le mur à gauche, pour un montant de 325,39 € TTC ; et pour le remplacement du robinet gaz CAL5200 du château, pour un montant de 187,80 € TTC ;
- la signature du devis de SOCOTEC EQUIPEMENTS pour la mission de vérification périodique des installations électriques du cinéma et du trinquet en 2025, pour un montant de 840,00 € TTC ;
- la signature des devis de TP SERVICE pour l'entretien des 1000H du chariot élévateur télescopique MERLO P26.6LP, pour un montant de 1 205,95 € TTC ; et pour l'entretien des 500H de la mini-pelle JCB 8025ZTS, pour un montant de 579,26 € TTC ;
- la signature du devis de ITEK INFORMATIK, pour le remplacement de l'ordinateur de la Maire, pour un montant de 1 464,00 € TTC ;
- la signature du devis de EXPABA SECURITE pour le rechargement de l'extincteur de la Mairie, pour un montant de 87,50 € TTC ;
- la signature du devis de BIXOKO pour l'impression d'un sticker 20x20mm, pour un montant de 60,00 € TTC ;
- la signature du devis de 2M HYGIENE pour la fourniture de papier et de produits d'hygiène pour les bâtiments communaux, pour un montant de 1 340,74 € TTC ;
- la signature du devis de l'IMPRIMERIE BASSE-NAVARRRE pour la fourniture de 1000 enveloppes personnalisées « Important Recensement de la population 2025 », pour un montant de 336,00 € TTC ; et la fourniture de 1000 enveloppes personnalisées « Chacun un petit peu, c'est beaucoup pour tous », pour un montant de 336,00 € TTC ;
- la signature du devis de ARTELANDES pour l'exposition « Les sens de l'art » à la ludo-médiathèque EIHARTZEA, pour un montant de 150,00 € TTC ;
- la signature du devis du COLLECTIF LES RUMINANTES pour le spectacle de Noël (contes et musique) du 17 décembre 2025 à la ludo-médiathèque EIHARTZEA, pour un montant de 682,00 € TTC ;
- la signature du devis de DECITRE INTERACTIVE SAS pour l'abonnement annuel 2025 à la solution ORB (Outil de Recherche Bibliographique), pour un montant de 918,00 € TTC ;
- la signature du devis de SCIENCES ODYSSEE pour l'atelier Robot du 8 octobre 2025 dans le cadre de la fête de la science de la ludo-médiathèque EIHARTZEA, pour un montant de 150,00 € TTC ;
- la signature du devis de INTERSTICES SUD AQUITAINE pour l'atelier d'initiation à la fabrication du papier recyclé du 24 septembre 2025 à la ludo-médiathèque EIHARTZEA, pour un montant de 200,00 € TTC ;
- la signature du devis du CDG 64 pour l'accompagnement à la mobilité – Bilan empreinte - de l'agent Michaëlla MARTINON sur une période de 5 à 6 mois à compter du 29 janvier 2025, pour un montant de 750,00 € TTC ;
- la signature du devis de Lise MENGELLE EI pour l'accompagnement du personnel des 2 écoles de Bardos (5 ATSEM, 4 cantinières) autour de la gestion des émotions, pour un montant de 1 500,00 € TTC.

2. Présentation du bilan de gestion 2024 de l'ONF par M. MAZAUX Lucas

Lucas MAZAUX, technicien forestier de l'Unité Territoriale de BAYONNE - Triage d'URT, présente le bilan de gestion de la forêt communale sous régime forestier de l'année écoulée.

S'agissant des coupes vendues et exploitées ou en cours d'exploitation :

- ✓ la remise en état des pistes de la coupe de résineux (1000 stères de mélèzes et 700 stères de pins laricio) des parcelles 23 à 27 achetées par la SAS GONZALEZ BARTOLOME dans le canton d'Arrambide n'a toujours pas été réalisée. La journée de pelle mécanique à réaliser, facturée à 1200€, est en attente de réponse de la solvabilité de l'entreprise actuellement en redressement judiciaire. Les décombres de l'ancienne palombière située sur la parcelle 22 seront enlevés à cette occasion.

S'agissant des coupes invendues :

- ✓ l'éclaircie d'amélioration de feuillus divers (hêtres et chênes pédonculés) marquée en 2019 dans la parcelle 21j (1,6 ha) dans le canton d'Arambide intéresse l'entreprise GRENET ELAGAGE qui doit la visiter prochainement.
- ✓ la première éclaircie d'amélioration d'un jeune peuplement de hêtre marquée en avril 2024 sur la parcelle 30j (5,25 ha) toujours dans le canton d'Arambide intéresse également l'entreprise GRENET ELAGAGE qui va la visiter ; ONF Energie (ONFE) initialement intéressée ne s'étant pas positionnée en raison des difficultés d'exploitation (franchissement de cours d'eau si exploitation de la parcelle par le bas ; broyage à proximité immédiate des maisons d'habitation du lotissement de Borde Arroubers si exploitation par le haut). Le fermier exploitant la prairie surplombant la parcelle 30j (YC-0061) a été contacté et semble enclin à permettre le stockage et le broyage sur sa parcelle.

21H05 : Jérôme DACHARY rejoint la réunion.

- ✓ l'éclaircie d'amélioration de jeunes chênes pédonculés marquée en 2019 au sein de la parcelle 12 (2,5 ha) dans le canton du Baluart (volume estimé 60 m³) intéressant ONFE et GRENET ELAGAGE, tous 2 seront mis en concurrence afin de retenir la meilleure proposition. La question du stockage, envisageable au niveau de la 1^{ère} barrière en bois, devra être abordée avant l'exploitation.

Il tire le bilan financier des recettes liées aux ventes de bois en 2024 : pas de vente en bloc ou sur pied, pas de vente à la mesure, tout juste 81,75 € pour de la délivrance accessoire (5,45 m³).

Il fait un point sur les martelages à effectuer :

- ✓ 2 parcelles de chêne rouge d'Amérique inscrites à l'état d'assiette 2025 : les parcelles 1j du canton Joliberry (5Ha à vendre sur pied) et 20j sur la route de La Bastide-Clairence (8,90 Ha) ; coupes qui devraient trouver facilement preneur.

21H10 : Lionel DIRIBARNE rejoint la réunion.

- ✓ la parcelle de peupliers n°32 sur la route de La Bastide-Clairence, qui approche des diamètres d'exploitabilité et sera à inscrire à l'état d'assiette 2026, qui pourra être proposée à Emmanuel HAPETTE, propriétaire voisin (parcelle YD-0080) afin que l'exploitation de ces 2 parcelles soit concomitante.

Il énumère les divers travaux réalisés au Baluart :

- ✓ l'entretien de la peupleraie à la charrue à disque (parcelles 5, 6, 8, 11, 16, 18 et 19) par l'entreprise PEYRES pour un montant de 2 937,50 € HT, et au robot green (parcelle YM-0034) par l'entreprise LASCANO qui s'est occupée aussi de l'entretien des accotements et de la piste située le long du chemin du Moulin neuf d'Urt sur un linéaire de 2 500m pour un montant de 1 100,00 € HT;
- ✓ le débroussaillage manuel au sein de la parcelle 12j, le retrait et l'évacuation en décharge des protections individuelles contre le gibier des parcelles 5 et 18 par la MIFEN, pour un montant de 1 449,00 € HT ;

- ✓ le suivi par l'ONF pour un montant de 914,78 € HT des travaux : de dégagement de peupliers confiés à l'entreprise PEYRES (280,00 € HT), des travaux confiés à la MIFEN (318,78 € HT), des travaux d'entretien au robot-broyeur du sous-étage de peupliers plantés en terrain difficile (280,00 € HT) et au tracteur équipé d'un broyeur pour l'entretien des accotements et piste en terrain naturel (26,00 € HT).

Il tire le bilan financier des travaux sylvicoles et d'entretiens réalisés en forêt communale en 2024 : Entreprise PEYRES 2 937,50 € HT, LASCANO 1 100,00 € HT, ONF 914,78 € HT, MIFEN 1 449,00 € HT, pour un total de dépenses de 6 401,28 € HT.

Il fait un point sur l'utilisation intempestive, malgré la présence des barrières, de la piste empierrée du canton du Baluart par des voitures, alors que celle-ci est interdite à la circulation et rappelle qu'il serait pertinent de fermer à clé les deux barrières en bois et de poser des panneaux signalant cette interdiction. L'accès pourrait être accordé aux chasseurs en période de chasse.

Il donne quelques informations importantes ayant émaillé l'année 2024 :

- la dotation pour aménités rurales de 6 647 € perçue par les communes dont une partie du territoire comprend une aire protégée ou aire marine protégée ;
- la soumission au régime forestier des parcelles YS-0063 et YS-0064, pour une surface totale de 1,85 hectares, par arrêté préfectoral en date du 17 octobre 2024, dont le reboisement devra être étudié après exploitation du peuplement de peupliers pour raisons sanitaires.

Il rappelle la situation du Ptéocaraya du Caucase, espèce d'arbre envahissante sur les berges de l'Aran, que l'entreprise GRENET ELAGAGE qui réalise de la plaquette forestière a demandé à exploiter. Cela devrait permettre de supprimer des arbres semenciers et d'éviter que l'espèce ne se répande davantage.

Il termine par le programme d'actions pour l'année 2025 qui prévoit au droit du chemin du Moulin neuf d'Urt des travaux de broyage du sous-étage de la peupleraie (parcelle YM34) par robot de pente, et dans le canton du Baluart des travaux d'entretien de peupleraie par discage simple des parcelles 5-6-11-16-18-19, d'élagage bas et enlèvement de toutes les branches latérales à 3,50m et fourches insérées jusqu'à 6m des parcelles 5-6, de débroussaillage et de retrait de protections contre le gibier, ainsi que divers travaux d'assainissement (curage de fossés) et d'entretien de la piste du Baluart ; le tout pour un montant estimé à 13 680,05 € HT.

21H55 : la Maire remercie et raccompagne Lucas MAZAUX, puis quitte momentanément la séance.

3. Approbation programme des travaux ONF 2025

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le programme de travaux présenté par l'ONF : entretien de jeunes plantations de peupliers dans le canton du Baluart (nettoyage de jeunes plantations par discage simple des parcelles 5-6-11-16-18-19 / élagage bas et enlèvement de toutes les branches latérales à 3,50m et fourches insérées jusqu'à 6m des parcelles 5-6) à réaliser par l'entreprise Laurent PEYRES (7 097,50€ H.T) ; broyage du sous-étage de la peupleraie cadastrée YM34 chemin du Moulin neuf d'Urt par robot de pente à réaliser par l'entreprise LASCANO (800,00 € HT) ; curage de fossés existants et entretien de la piste du Baluart à réaliser par BLS TP (1 100,00€ HT) ; débroussaillage, gestion des protections de plants, petits dépressages (baliveaux) à réaliser par la MIFEN (1 521,00€ TTC) ; pour un total de 13 680,05 € HT comportant les honoraires d'assistance technique à donneur d'ordre de l'ONF (3 161,55€ HT).
- d'inscrire ces dépenses au budget primitif 2025
- de désigner l'ONF comme maître d'œuvre ;
- d'autoriser l'adjoint au Maire à signer toutes les pièces relatives à ces opérations.

Le programme des travaux ONF 2025 est approuvé à l'unanimité.

Pour : 12 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

4. Attribution du marché public Création de voies vertes et itinéraires actifs de Bardos à Guiche

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'attribuer le marché public Création de voies vertes et itinéraires actifs de Bardos à Guiche (*aménagement de la voie verte entre l'alimentation VIVAL et le croisement de Panflia le long de la RD 936 et du cheminement piéton/chaucidou le long de RD 253*) au vu du tableau d'analyse des offres dressé par l'agence KEIMA Conseil Expertise Ingénierie, maître d'œuvre désigné de l'opération ;
- de retenir l'offre la mieux-disante soit celle de EUROVIA AQUITAINE SAS qui obtient la note de 98,00 points/100 pour un montant de 297 505,00€ HT devant GUINTOLI (92,89/100), COLAS (91,74/100), CASTILLON (80,35/100), SOBAMAT (79,07/100) et ECRD (77,55/100) ;
- de donner délégation à l'adjoint au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché relatif à l'opération précitée, ainsi que de toutes modifications, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

L'autorisation de signer le marché à procédure adaptée du projet de création de voies vertes et itinéraires actifs de Bardos à Guiche est approuvé à l'unanimité.

Pour : 12 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

22H10 : la Maire rejoint la séance.

5. Convention territoriale globale CAF – CAPB – Commune de Bardos – Commune de Guiche

Il est proposé au Conseil municipal :

- ✓ d'approuver les termes de la Convention Territoriale Globale à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période 2025/2029 (*dispositif contractuel complétant le partenariat entre la CAF et la CAPB depuis 2018 qui a progressivement remplacé les contrats enfance et jeunesse (CEJ) au fur et à mesure de leur arrivée à échéance*), la CTG conclue en 2020 sur le territoire du Pays de Bidache étant arrivée à échéance au 31 décembre 2024 ;
- ✓ d'autoriser la Maire à signer ladite CTG qui intègre :
 - un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire ;
 - la définition des champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
 - la pérennisation et l'optimisation de l'offre de services existante par une mobilisation des cofinancements ;
 - le développement des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants ;

cette convention étant conclue entre la CAF, la Communauté d'agglomération Pays Basque mais aussi la Commune de Guiche avec son accueil périscolaire municipal et la Commune de Bardos qui gère la ludothèque EIHARTZEA.

La signature de la CTG 2025/2029 est approuvée à l'unanimité.

Pour : 13 voix
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0
Non votants : 0

6. Attribution par anticipation de subvention : subvention jouets de Noël 2024

Il est proposé au Conseil municipal .

- d'attribuer aux 3 associations de parents d'élèves de la commune, par anticipation à l'adoption du budget primitif 2025 et ses attributions de subventions aux associations et autres personnes de droit privé, une subvention pour l'achat des cadeaux de Noël 2024 offerts aux enfants, les factures déposées début 2025 ne pouvant être plus être réglées au titre des crédits ouverts au budget 2024 ;
- d'attribuer les montants de subvention comme suit :

<i>Tiers</i>	<i>Objet</i>	<i>Montant</i>
OGEC Ste Marie	Subvention Jouets Noël 2024	1 006,31 €
APE ECOLE PUBLIQUE	Subvention Jouets Noël 2024	2 071,71 €
BARDOZEKO XARNEGU IKASTOLA	Subvention Jouets Noël 2024	248,00 €

- d'autoriser la Maire à ouvrir les crédits suffisants à l'article 65748.

L'attribution de subvention aux 3 associations de parents d'élèves, par anticipation avant l'adoption du budget primitif 2025, est approuvée à l'unanimité.

Pour : 13 voix
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0
Non votants : 0

7. Bourse étudiante 2025

Il est proposé au Conseil municipal ;

- de créer, pour l'année scolaire 2025, une bourse communale à destination des étudiants résidant dans la commune effectuant des études supérieures ;
- de fixer à 150€ le montant de la bourse pour l'année scolaire 2025, en contrepartie d'une journée civique auprès des services de la commune ou d'une association labellisée de la commune pour une mission d'intérêt général ;
- de charger la Maire d'octroyer cette bourse après validation par la commission municipale Affaires sociales et scolaires, sur présentation des pièces justificatives.

La création et les conditions d'octroi de la bourse communale étudiante 2025 sont approuvés à l'unanimité.

Pour : 13 voix
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0
Non votants : 0

8. Adoption du règlement intérieur de la Ludo-médiathèque EIHARTZEA

Il est proposé au Conseil municipal ;

- d'approuver l'ensemble des articles du règlement intérieur de la ludo-médiathèque EIHARTZEA, qui encadre les conditions d'accès à la structure, de consultation des ressources documentaires, d'inscription, de prêt des documents et des règles de vie collective, complété afin d'intégrer l'autorisation de prêt des jeux aux abonnés (*jeux, enceintes Merlin et lecteurs de DVD*) ;
- d'approuver la charte spécifique de prêt des objets dont les caractéristiques sont la fragilité, le coût et la rareté ;
- d'autoriser la Maire à modifier ledit règlement intérieur dont la date d'entrée en vigueur est fixée à la date de transmission au contrôle de légalité de la délibération.

L'adoption du règlement intérieur complété de la Ludo-médiathèque EIHARTZEA est approuvée à l'unanimité.

Pour : 13 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

9. Création d'un poste d'adjoint technique de 17H30 à compter du 1er mars 2025

Il est proposé au Conseil municipal :

- de créer un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique, représentant 17H30 de travail hebdomadaire en moyenne, afin d'assurer les fonctions de service à la cantine et d'entretien des bâtiments communaux ;
- de pourvoir cet emploi permanent par le recrutement d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel, et dans ce dernier cas de le doter du traitement afférent à un indice brut compris entre 367 et 432 ;
- d'autoriser la Maire à signer le contrat de travail, les crédits suffisants étant prévus au budget de l'exercice.

La création d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique et la signature du contrat de travail sont approuvées à l'unanimité.

Pour : 13 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

10. Instauration du régime indemnitaire applicable aux agents en Parcours Emploi Compétences (PEC)

Il est proposé au Conseil municipal :

- de mettre en place une prime mensuelle pour les agents en Parcours Emploi Compétences (*agents contractuels de droit privé exclus du bénéfice du régime indemnitaire*) d'un montant de 65 € bruts et d'une prime annuelle de 100 € bruts, en vertu du principe de parité entre agents ayant les mêmes fonctions et faisant preuve du même engagement professionnel ; les crédits suffisants étant prévus au budget de l'exercice ;

- d'autoriser la Maire à signer les avenants aux contrats de travail à durée déterminée des agents en Parcours Emploi Compétences (PEC), avec une prise d'effet à la date de transmission au contrôle de légalité.

L'instauration du régime indemnitaire applicable aux agents en PEC est approuvée à l'unanimité.

Pour : 13 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

23H20 : fin de l'ordre du jour.

11. Questions diverses

La Maire informe les conseillers :

- que le permis de construire du projet d'ALDAY sur l'OAP du bourg est prêt à être déposé.
- que l'aménagement de la plaine des sports devant débuter en 2025, elle a demandé au comité des fêtes de ne pas prévoir de courses de vaches cette année ;
- que la distribution en mairie de pièges anti-frelons (*bouchons jaunes TAP TRAP et appât - bouteilles de bière périmées offertes par la Brasserie du Pays Basque*) va débuter mi-février. Le nombre de pièges étant limité, les conseillers valident la distribution d'un seul piège par foyer. Geneviève DULIN ajoute que Marc CAILLEBA lui a confirmé que les apiculteurs, qui avaient initié l'opération de piégeage du printemps dernier, ne tiendront pas comme en 2024 des permanences en vue de sensibiliser le grand public au problème de prolifération du frelon asiatique. Elle rappelle qu'il est important de faire cette distribution très vite.

Elle communique le dépliant d'information du comité de bassin Adour Garonne, relatif aux enjeux liés à l'eau, « *L'avenir de l'eau est en jeu* », et rappelle que la consultation publique en cours sur les enjeux de l'eau du grand Sud-Ouest se déroule jusqu'au 25 mai.

En réponse à l'interrogation de Lionel DIRIBARNE, elle précise que les travaux de la commission finances vont pouvoir commencer dès que les dernières régularisations comptables, effectuées par Sophie CLEDON, seront réalisées, et que toutes les demandes de subventions auront été collectées.

Odette DIBON informe ses collègues du changement de dates de la quinzaine de la langue basque - EUSKARALDIA- initialement programmée fin novembre - début décembre, cette année du 15 au 25 mai 2025. « *Onze jours où tout un chacun fera usage de la langue basque de façon prioritaire, sans préjugés ni entraves* ». Elle rappelle le système de badges permettant de faciliter l'identification des personnes -une oreille pour celui qui comprend, une bouche pour celui qui parle- et permettre ainsi d'engager plus facilement une conversation en euskara. Des lexiques seront distribués lors des animations dont le but est de mettre en pratique la langue avant tout le reste. Le village et ses habitants seront mis à contribution.

Geneviève DULIN annonce que le Conseil syndical du Syndicat mixte du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) a arrêté, par délibération en date du 30 janvier 2025, le SCOT Pays Basque & Seignanx s'imposant aux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), et que, point positif, la cotisation par habitant est revue à la baisse (1,4 €/habitant au lieu de 1,5 €). Le budget sera voté fin février.

Jean-Baptiste LAMOTE relate la visite du lac de l'Amiral Johnston qu'il a effectuée avec un garde pêche portant un projet d'activité autour de la pêche pour des groupes de 7-8 personnes, et aborde la question de la sécurité. Les conseillers débattent de l'intérêt d'un réensemencement du lac du point de vue biologique et botanique (Geneviève DULIN), du point de vue éducatif et récréatif (Odette DIBON, Elisabeth TOURATON), de l'opportunité de mieux utiliser le site (Jérôme DACHARY) loué par la MIFEN et fléché initialement pour de la formation aujourd'hui donnée dans leur nouveau site Lurbizia (la Maire), de l'état de la signalétique et du bâtiment existant qui nécessiterait des travaux de

nettoyage de toiture (Jean-Baptiste LAMOTE) dont la charge incombe au locataire (Geneviève DULIN). La Maire suggère de se renseigner auprès de gestionnaires de sites équivalents pour savoir comment la notion de sécurité d'une activité en bordure de cours d'eau est traitée. Une notion de sécurité que Geneviève DULIN place plus du point de vue de la préservation de la biodiversité (*spot d'orchidées, présence de canards marins, d'anguilles, etc. relevés dans l'étude de Julien FARGUES*) que du plan d'eau à proprement parlé. La Maire conclut les débats en soumettant l'idée de trouver un porteur de projet pour une école de pêche.

◆◆◆

La Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 00H30.

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées DCM_2025_05 à DCM_2025_12.

La secrétaire de séance,

Odette DIBON



La Maire,

Maïder BEHOTEGUY



